

Extrait du registre des Délibérations du Conseil Municipal

—————
SÉANCE DU 27 juin 2019
—————

N° 1264 - Délivrance des duplicatas de livret de famille

Nombre des Conseillers municipaux

45 en exercice

30 présents

7 représentés

L'an deux mille dix neuf, le vingt sept juin à 19h06mn, le Conseil Municipal de la Ville de BONDY s'est assemblé Salle du conseil, sous la Présidence de Madame THOMASSIN Sylvine, Maire, sur convocation individuelle, faite en exécution des articles L.2121-10, L.2121-11 et L.2121-12 du Code Général des Collectivités Territoriales, le 19 juin 2019.

Présents :

Madame THOMASSIN Sylvine, Monsieur VIOIX Michel, Madame BADOUX Sylvie, Monsieur GAUTHIER Philippe, Madame MAAZAOUI-ACHI Dalila, Monsieur SOLIER Patrick, Madame BERNIERES Claudine, Monsieur BARADJI Madigata, Madame HUGUES Agnès, Madame TEKKOUK Fadila, Monsieur EL KASMI Boujemâa, Madame SECK Aïssata, Madame FEZARI Souhila, Monsieur VERGER Alain, Monsieur HOUSSIN Joël, Madame AMBOLET Hassina, Monsieur BROUILLARD Bertrand, Madame NAHAR HAMIDI Rabia, Monsieur AMMOURI Jamal, Madame RAJENDRAM Lilawtee, Madame CAUCHEMEZ Claire, Monsieur VERON Cyprien, Monsieur ZAHY Ali, Monsieur LARBI Nabil, Madame LY Haouilly, Madame AHMADOUCHI Fatine, Monsieur ALLOUACHE Karim, Monsieur HERVE Stéphen, Madame PIERRONNET Dominique, Monsieur KADRI Hakim.

Absents excusés, ont donné procuration :

Madame MAZOUZI Noria à Madame MAAZAOUI-ACHI Dalila
Monsieur TABOURI Abdelmagid à Madame FEZARI Souhila
Monsieur NABAL Charles à Madame LY Haouilly
Madame METAYER Sabrina à Monsieur AMMOURI Jamal
Monsieur MATILI Mounir à Madame TEKKOUK Fadila
Madame DIABY Hadjanité à Monsieur BROUILLARD Bertrand
Madame LACOMBE-MAURIES Véronique à Monsieur HERVE Stéphen

Absents :

Madame MISSIAMENOU Marie-Joséphine, Monsieur EL BAZE Sébastien, Madame DEDONCKER Wadislawa, Madame PETITJEAN Guylène, Monsieur RESSAIRE Philippe, Madame CHETTOUH Assina, Monsieur MOUNDANGA Blaise, Monsieur ALOUT Rafik.

Secrétaire de séance :

Conformément à l'article L.2121-15 du texte précité, il a été procédé à la nomination d'un secrétaire pris dans le sein du Conseil.

Madame AHMADOUCHI Fatine, a été désignée pour remplir cette fonction qu'elle a acceptée.

LE CONSEIL,

VU l'article 101-2 du Code civil,

VU le décret n°74-449 du 15 mai 1974 modifié relatif au livret de famille et à l'information des futurs époux sur le droit de la famille,

VU l'arrêté du 14 décembre 2017 fixant le modèle de livret de famille,

CONSIDERANT l'augmentation significative des demandes de duplicatas du livret de famille en raison de la perte, du vol, de l'égarement ou de la destruction,

CONSIDERANT le coût supporté par la commune, au-delà du prix unitaire du livret de famille, s'ajoutent les frais d'affranchissement et de rémunération des agents de l'état civil,

VU l'avis de la commission concernée,

APRES EN AVOIR DELIBERE,

APPROUVE la délivrance d'un duplicata du livret de famille, à partir du 3ème, au tarif forfaitaire de 12 euros, à compter du 1er juillet 2019.

AUTORISE la Maire, à effectuer toutes les démarches administratives qui seront requises, et à signer l'ensemble des actes administratifs et contractuels nécessaires à l'exécution de cette délibération.

RAPPELLE que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Montreuil dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de L'État.

ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ

POUR EXTRAIT CONFORME
LA MAIRE DE BONDY